

## Appel à projets

### « Favoriser l'accès à la santé des jeunes »

**Date de clôture : 31 mars 2016**

#### **CONTEXTE**

La Fondation GSK France lance un appel à projets s'inscrivant directement dans sa mission **d'améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de précarité en France.**

Au cours des dernières années, la crise économique a entraîné une détérioration de l'accès aux soins pour certaines populations fragilisées. Ce constat est particulièrement alarmant pour les jeunes.

De nombreux facteurs, comme de faibles ressources, l'isolement, un manque d'information sur la santé et la prévention, la méconnaissance des systèmes de santé et de protection sociale, en sont à l'origine.

Dans le même temps, on sait que la prise en charge de la santé des jeunes est indispensable pour leur insertion sociale et professionnelle actuelle ou future.

#### **OBJECTIFS**

**Par cet appel à projets, la Fondation GSK ambitionne de faire émerger des projets innovants et d'encourager des expérimentations pour favoriser l'accès à la santé des jeunes.**

Seront étudiés tous les projets incitant à l'éducation à la santé, la promotion de la santé, la prévention, la facilitation de l'orientation des jeunes dans le parcours de soins et, d'une manière générale, tous les projets favorisant l'accès à une meilleure santé.

Une attention particulière sera portée aux domaines de santé définis comme prioritaires au niveau national pour structurer les Plans Stratégiques Régionaux de Santé : handicap, maladies chroniques, santé mentale pouvant affecter plus particulièrement les jeunes. La dimension d'insertion professionnelle sera favorisée.

La **mutualisation des compétences** à travers **des projets multipartenaires** sera également valorisée.

#### **PUBLIC CIBLE**

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans, à l'écart ou exclus de la prévention et/ou des soins. Une priorité particulière sera donnée à des personnes en situation de vulnérabilité sociale, que ce soit en raison de leur isolement (milieu rural, jeunes isolés), de leurs conditions de vie ou de leur environnement socio-économique difficile ou défavorisé (zones urbaines sensibles, quartiers prioritaires, zones péri-urbaines, départements et régions d'Outre-mer).

#### **MODALITES**

##### **Structures éligibles**

Toutes les formes de structures à but non lucratif, locales, régionales ou nationales, peuvent répondre à l'appel à projets, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial.

##### **Types de projets**

La priorité sera donnée aux projets expérimentaux **co-construits** avec les jeunes.

S'il s'agit de projets pilotes ayant déjà fait les preuves de leur efficacité, la Fondation GSK privilégiera la capacité d'essaimage de ces projets.

Les projets pourront émaner d'une seule structure ou être élaborés en partenariat avec plusieurs acteurs, dans une logique de mutualisation de compétences.

### **Evaluation du projet**

Les projets intégreront une démarche évaluative, basée sur des indicateurs destinés à mesurer les effets sur la population concernée pour en garantir l'efficacité.

### **Soutien financier**

- **Montant** : le soutien financier par projet pourra être compris entre 15 000 et 50 000 euros par an ;
- **Durée** : le soutien de la Fondation GSK pourra porter sur une durée de deux ans maximum.
- **Co-financement** : si le projet est cofinancé par plusieurs partenaires, les activités et le montant alloué par chaque partenaire devront être détaillés.

Le montant alloué ne pourra pas représenter plus de 25% du budget de la structure supportant le projet.

Par ailleurs, la Fondation GSK pourra apporter son expertise pour favoriser le retour et le partage d'expériences et, si nécessaire, faire appel au renfort de son réseau professionnel.

### **Calendrier de l'appel à projets**

Date limite de réception des dossiers : **31 mars 2016**

Instruction des dossiers : **avril-juin 2016**

Réponse de la Fondation GSK: **juillet 2016**

### **Constitution du dossier de soumission**

Les dossiers comprendront obligatoirement :

- Le résumé du projet (1 page maximum) ;
- Une grille d'auto-évaluation complétée par le promoteur pour évaluer la conformité de son projet par rapport aux objectifs de l'appel à projets
- Une présentation du projet détaillée, incluant le calendrier des différentes étapes ;
- Le budget prévisionnel du projet détaillant les activités par ligne budgétaire;
- Le courrier officiel de la demande de financement du projet ;
- Une copie des statuts et le numéro d'enregistrement de la structure auprès des autorités ;
- Une liste des membres du bureau de la structure avec toutes les coordonnées ;
- Selon l'antériorité de la structure, un exemplaire des rapports financiers validés des deux derniers exercices.

### **Envoi des dossiers**

Les dossiers sont à adresser avant le 31 mars 2016 à l'adresse mail suivante :

[fr.Fondation-GSK-France@gsk.com](mailto:fr.Fondation-GSK-France@gsk.com)

*Pour toute information complémentaire à l'élaboration de votre projet, vous pouvez contacter Laurianne Beauvais-Remigereau, Secrétaire générale de la Fondation GSK France, par mail [laurianne.l.beauvais-remigereau@gsk.com](mailto:laurianne.l.beauvais-remigereau@gsk.com)*

## Grille d'auto-évaluation à joindre au dossier

**Titre du projet :**

**Promoteur du projet :**

**Nom :**

**Coordonnées :**

	Oui	Non	Commentaires
<b>Conformité du projet aux objectifs fixés</b>			
Favoriser l'accès à la santé des jeunes de 15 à 25 ans			
Projet pilote innovant d'expérimentation			
Essaimage d'un projet pilote ayant prouvé son efficacité			
Projets incitant à l'éducation à la santé, la promotion de la santé, la prévention, l'orientation des jeunes dans le parcours de soins			
Domaines de santé définis comme prioritaire : Handicap, maladies chroniques, santé mentale			
Projet facilitant la réinsertion professionnelle			
Projet impactant une population plus vulnérabilisée : Isolement, conditions de vie, zones urbaines sensibles, DROM...			
Projet co-construit avec les jeunes			
Démarche évaluative intégrée au projet avec mesure d'impact			
Structure à but non lucratif			
Projet multi-partenarial avec plusieurs acteurs valorisant la mutualisation de compétences			
Montant alloué ne dépasse pas les 25 % de la structure supportant le projet			